

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	20	20

DATE DE LA CONVOCATION
09/05/2023

DELIBERATION N°
02/15.05.2023

**L'an deux mille vingt-trois  
et le quinze mai à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

**Etaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DEBRAY M. GROS Mme PAILLARD M. PORZIO M. VERAN	M. HOFFMANN Mme RULLAN M. SIMONETTI M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. ROUSSELET	

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE  
M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT :**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'avis favorable du comptable public en date du 16/03/2023,

***Le Comité Syndical, après avoir***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**ADOPTE** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal,

**CONSERVE** un vote par nature et par chapitre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

**AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

